



Lamentin et Paris, le 30 septembre 2019

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
À MESSIEURS LES PRÉFETS DE GUADELOUPE ET DE MARTINIQUE  
À MESDAMES, MESSIEURS LES PARLEMENTAIRES DE GUADELOUPE ET DE MARTINIQUE  
À MESDAMES, MESSIEURS LES REPRÉSENTANTS POLITIQUES DE GUADELOUPE ET  
MARTINIQUE

L'alinéa 11 du Préambule de la Constitution de 1946 dispose que :

*« La Nation garantit à tous (...) la protection de la santé, la sécurité matérielle. »*

Nous PEUPLES de GUADELOUPE et de MARTINIQUE assistons depuis le début des travaux et auditions de la Commission d'Enquête Parlementaire<sup>1</sup> à un déballage impressionnant de révélations et d'aveux des plus anxiogènes qui nous interpellent terriblement.

Le comble vient d'être atteint, le 25 septembre 2019, lorsque nous avons pu assister, sidérés, aux aveux en larmes de Monsieur Éric GODARD, ancien Délégué Interministériel CHLORDÉCONE en Martinique.

Dans sa déclaration sous serment, ce haut fonctionnaire exemplaire révèle que :

*« Ma hiérarchie m'a isolé...*

*Les raisons ? J'avais un discours trop anxiogène, j'allais faire peur !*

*Un autre événement qui m'a beaucoup perturbé, je vais vous le dire, pardonnez-moi (...larmes...)...un témoignage qui m'a été transmis par Luc MULTIGNER du Directeur du Laboratoire de l'école de la Santé René SEU, il avait dit à Luc MULTIGNER qu'il avait détecté la **CHLORDÉCONE dans son laboratoire en 1991**, qu'il avait fait des analyses pour la DASS à l'époque, qu'il avait détecté la **CHLORDÉCONE** qu'il avait signalée et que l'**AUTORITÉ SANITAIRE** lui aurait répondu qu'il fallait rechercher la liste des molécules demandées ».*<sup>2</sup>

<sup>1</sup> L'intitulé exacte est : « Commission d'enquête sur l'impact économique, sanitaire et environnemental de l'utilisation du chlordécone et du paraquat comme insecticides agricoles dans les territoires de Guadeloupe et de Martinique, sur les responsabilités publiques et privées dans la prolongation de leur autorisation et évaluant la nécessité et les modalités d'une indemnisation des préjudices des victimes et de ces territoires ».

<sup>2</sup> Source complémentaire : Journal télévisé de MARTINIQUE PREMIÈRE du 28.09.2019

Ainsi, le haut fonctionnaire en charge du dossier CHLORDECONE, confirme que les services de l'Etat connaissaient la présence de ce pesticide dans l'eau depuis ... 1991.

Combien d'années a-t-il fallu attendre 5, 10 ans ? Alors que le Docteur Jean-Claude PITAT, PDG de l'entreprise CAPES DOLE a diligenté sa plainte depuis Juin 2000.

Comment se fait-il que les différents fonctionnaires (préfets et directeurs d'administration) venant de la France Hexagonale ont laissé faire ? Pourquoi avoir attendu tant de temps ? Pourquoi avoir menti sciemment aux populations ?

Monsieur le Président de la République, nous ne sommes plus dans une situation d'énorme gravité, nous sommes vraiment dans un insupportable CRIME d'ETAT !

Outre l'*action collective conjointe* que nous avons initiée ([chlordecone.mysmartcab.fr](http://chlordecone.mysmartcab.fr)) et qui réunit déjà plus de 300 demandeurs en 15 jours, nous nous réservons le droit de poursuivre au pénal pour mise en danger de la vie d'autrui et d'autres délits, toutes les personnes physiques ou morales qui ont concouru à la dévastation de nos territoires.

Nous appelons les élus à soutenir notre action collective conjointe et tous les citoyens à se manifester de manière la plus ferme, en demandant immédiatement la prise en charge du préjudice moral d'anxiété dont ils souffrent en raison du comportement criminel de l'Etat et de ses complices.

Le 2 décembre 2019 (*Journée Internationale de lutte contre l'esclavage*), nous espérons remettre les réclamations de plusieurs centaines de citoyens entre les mains du Premier Ministre à l'Hôtel Matignon. Ce sera l'occasion de sensibiliser les grands médias sur la plus grave et la plus importante crise sanitaire et environnementale qui affecte, telle une marée d'hydrocarbure ou une pollution nucléaire, la Guadeloupe et la Martinique laissées sans défense ; voire condamnées à subir cet horrible empoisonnement depuis tant d'années.

**Le temps de la vérité et de la réparation est venu.**

Pour l'Association VIVRE  
Patricia CHATENAY-RIVAUDAY, Présidente  
Jean-Marie FLOWER, Vice-président  
[Associationvivre97129@gmail.com](mailto:Associationvivre97129@gmail.com)  
Tél 06 907 323 20 – 06 908 217 25

Pour le CRAN  
Ghyslain VEDEUX, Président  
[messy@hotmail.fr](mailto:messy@hotmail.fr)  
06 52 11 00 34

